



Paris, le 11 mai 2019

COMMUNIQUÉ

La parution du décret publié au Journal Officiel du mardi 7 mai autorisant l'échange d'informations entre le fichier Hopsyweb et le fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) constitue une étape supplémentaire inacceptable et scandaleuse au fichage des personnes les plus vulnérables touchées par la maladie mentale dans notre pays, dans un amalgame indigne entre le champ sanitaire et celui de prévention de la radicalisation.

Les fortes oppositions déjà formulées lors de la création d'Hopsyweb se voient largement confirmées par un décret dont on ne peut que craindre les très lourdes conséquences en termes d'atteintes aux libertés, foulant ainsi aux pieds des années de lutte contre la stigmatisation des patients présentant des troubles psychiques.

.../...

Les événements récents autour d'un fichage SI-VIC, dénoncé par des personnels hospitaliers de patients admis en urgence lors de récents mouvements sociaux, viennent ajouter aux graves inquiétudes d'une dérive sécuritaire annoncée et dont on ne peut que constater qu'elle est désormais en cours.

La mise en concordance d'informations du ressort du domaine médical et de renseignements du domaine de la lutte contre le terrorisme, et ce à l'insu de la personne concernée, représente une atteinte grave du secret professionnel qui ne saurait être tolérée. Les précautions et inquiétudes soulignées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ne sont pas de nature à rassurer sur l'application concrète d'un texte dont on peut déjà anticiper les effets délétères sur le territoire national.

Les signataires appellent à l'abrogation pure et simple de ce décret.

Sadek BELOUCIF

Président du Syndicat National des Médecins, Chirurgiens Spécialistes et Biologistes des Hôpitaux Publics (SNAM-HP)

Marc BETREMIEUX

Président du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (SPH)

Rachel BOCHER

Présidente de l'Intersyndicale des Praticiens Hospitaliers de France (INPH)

Pascal BOISSEL

Président de l'Union Syndical de la Psychiatrie (USP)

Jacques BORGY

Secrétaire Général du Syndicat National des Psychologues (SNP)

Stéphane BOURCET

Président de l'Intersyndicale de la Défense de la Psychiatrie Publique (IDEPP)

Michel DAVID

Président de l'Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (ASPMP)

Michel DAVID

Président de la Fédération Française de Psychiatrie (FFP)

Claude FINKELSTEIN

Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie (FNAPSY)

Audrey FONTAINE

Présidente de l'Association Française Fédérative des Etudiants en Psychiatrie (AFFEP)

Thierry GODEAU

Président de la Conférence nationale des Présidents des Commissions Médicales d'Etablissement de Centres Hospitaliers

Jacques MARESCAUX

Président Santé Mentale France (SMF)

Pascal MARIOTTI

Président de l'Association des Etablissements du service public de Santé Mentale (ADESM)

Gladys MONDIERE et Benoit SCHNEIDER

Co-Présidents de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP)

Marie-Rose MORO

Présidente du Collège National des Universitaires de Psychiatrie (CNUP)

Christian MÜLLER

Président de la Conférence nationale des présidents de Commissions Médicales d'Etablissement de Centres Hospitaliers Spécialisés

Renaud PEQUIGNOT

Président d'Avenir Hospitalier

Annick PERRIN-NIQUET

Présidente du Comité d'Etudes des Formations Infirmières et des Pratiques en Psychiatrie (CEFI-Psy)

François-René PRUVOT

Président de la Conférence nationale des présidents de Commissions Médicales d'Etablissement des Centres Hospitaliers Universitaires

Marie-Jeanne RICHARD

Présidente de l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques (UNAFAM)

Norbert SKURNIK

Président de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

Jacques TREVIDIC

Président de la Confédération des Praticiens Hospitaliers (CPH)

Michel TRIANTAFYLLOU

Président du Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public (SPEP)